

Salies-de-Béarn, le 12 mai 2016

réf. : CSC/AV

dossier suivi par Amandine VANOOTEGEM
téléphone : 05.59.38.89.54
secretariat@salies-de-bearn.fr

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Monsieur le Préfet
2 rue Maréchal Joffre
64 000 PAU

Objet : Projet de carrière à Carresse-Cassaber

Monsieur le Préfet,

Alors que des associations locales, des agriculteurs et de nombreux élus s'inquiètent d'une possible ouverture d'une nouvelle carrière sur les berges du gave d'Oloron, je tiens à vous faire part de quelques réflexions avant votre prise de décision.

Dès 2008, en tant que Conseiller Général, j'étais intervenu avec mes homologues des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, Messieurs Georges LABAZÉE et Henri EMMANUELLI, pour une ouverture de l'A64 à Cassaber. Cette ouverture permettant de sortir les très nombreux poids-lourds de nos communes respectives et de limiter l'incessant ballet de camions qui traverse nos bourgs.

Ce dossier avait fait l'objet d'une étude de faisabilité que Monsieur le Ministre de l'écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a acceptée, permettant une seconde phase d'études (voir courrier joint) qui devrait confirmer la solution technique « *la plus appropriée permettant notamment de respecter les normes géométriques ayant trait à la sécurité* ».

Aussi, en l'absence de décision quant à la réalisation de ce demi-échangeur, je me permets d'attirer votre attention sur cette possible ouverture de carrière qui, dans un environnement classé Natura 2000 et Aquitaine Nature, viendrait accroître considérablement l'étendue des nuisances patrimoniales, humaines et écologiques.

Je redoute des nuisances sonores, un accroissement du trafic des poids lourds et les traversées de nos villages. Je rappelle que cela est incompatible dans la ville de Salies-de-Béarn qui a obtenu les labels de « Station touristique » et de « Petite cité de caractère ».

Enfin, il me paraît important de ne pas sous-estimer les sentiments d'impuissance des élus locaux - dont je fais partie - des associations et des populations locales, soucieuses de préserver notre cadre de vie, pour lesquels une possible ouverture de cette carrière pourrait mener à la colère et à la révolte.

Restant à votre disposition pour toute rencontre ou consultation que vous jugeriez utile, je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses et distinguées.

Le Maire,


Claude SERRES-COUSINÉ

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn

Mairie de Salies-de-Béarn Place du Bayaà 64270 Salies-de-Béarn

Téléphone 05 59 38 00 40 • Fax 05 59 38 06 43 • accueil@salies-de-bearn.fr • www.salies-de-bearn.fr